



Document d'information

PROGRAMME DE GESTION DE L'EAU (CANADA-NOUVEAU BRUNSWICK)

Le Programme de gestion de l'eau (Canada Nouveau Brunswick) (PGE CNB) est une initiative de 1,9 million de dollars qui constitue le volet provincial du Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE). Doté d'un budget de 60 millions de dollars, le PNAE est administré par le gouvernement du Canada, en partenariat avec les provinces et les territoires, pour aider le milieu agricole à créer et à améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et les infrastructures de drainage.

Le PGE CNB versera 1,8 million de dollars de fonds fédéraux pour des projets de gestion de l'eau à des fins agricoles au Nouveau Brunswick. Le programme prendra fin le 31 mars 2008.

Admissibilité au PGE CNB

Pour être admissibles au Programme de gestion de l'eau (Canada Nouveau Brunswick), les producteurs doivent avoir un plan environnemental de la ferme valide. Le programme offre de l'aide pour régulariser les eaux de surface et les eaux sub superficielles sur les terres agricoles ainsi que pour mettre en place une infrastructure de gestion et d'approvisionnement en eau à la ferme, comme les étangs, les puits et les canalisations.

Pour être admissibles, les projets doivent comporter un volet d'approvisionnement en eau à des fins agricoles. Sont admissibles à l'aide financière du PGE CNB les agriculteurs à titre individuel ou faisant partie de groupes d'agriculteurs constitués en personne morale, les organismes de conservation, les collectivités rurales et les municipalités, les agroentreprises et les entreprises rurales ainsi que les établissements d'enseignement. Les producteurs doivent avoir un plan environnemental de la ferme valide pour être admissibles au financement des projets d'infrastructure au titre des volets 1 et 2 du programme. Les demandeurs qui ne sont pas des producteurs doivent s'associer à des partenaires du milieu agricole dans leur projet.

Les trois types de projet admissibles à l'aide financière sont les suivants :

- (Volet 1) **Infrastructure à la ferme** – Jusqu'à 1 500 000 \$ pour des projets d'infrastructure de gestion de l'eau à la ferme (p. ex. puits, dispositif de retenue hors des cours d'eau, drainage, etc.) qui améliorent la gestion de l'eau grâce à un approvisionnement en eau sécuritaire, sûr et fiable pour les producteurs agricoles ou le drainage. Les projets d'infrastructure à la ferme approuvés sont admissibles au remboursement par le PGE CNB du tiers des coûts engagés, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par projet et de 15 000 \$ par demandeur.
- (Volet 2) Infrastructure à utilisateurs multiples – Jusqu'à 100 000 \$ par projet d'infrastructure à utilisateurs multiples (p. ex. infrastructure d'irrigation ou de drainage destinée à des fermes multiples) qui améliorent la capacité de gestion de l'eau à la ferme. Les projets d'infrastructure à utilisateurs multiples approuvés sont admissibles au remboursement par le PGE CNB du tiers des coûts engagés jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

- (Volet 3) Initiatives stratégiques – Jusqu’à 200 000 \$ pour des projets qui permettent d’acquérir de nouvelles connaissances sur la ressource (p. ex. études régionales sur les eaux souterraines/de surface, études de faisabilité et activités de vulgarisation), notamment le financement d’organismes et d’activités liés à la gestion de l’eau à des fins agricoles. Les projets à utilisateurs multiples approuvés sont admissibles au remboursement par le PGECNB de 100 p. 100 des coûts engagés, jusqu’à concurrence de 100 000 \$ par projet.

Le ministère de l’Agriculture, des Pêches et de l’Aquaculture du Nouveau Brunswick assure l’exécution du programme. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme, passez au bureau du ministère de l’Agriculture, des Pêches et de l’Aquaculture du Nouveau Brunswick de votre région.